



30  
ajefné

# RAPPORT DES ACTIVITÉS

2023 - 2024

Association des juristes  
d'expression française  
de la Nouvelle-Écosse





# Sommaire

**4** Mot de la présidence

**6** Mot de la direction générale

**8** Dossiers de revendication

**14** Représentation

**21** Centre Accès justice

**25** Changement d'identité visuelle

**28** La revue photo des évènements

**Annexe** États financiers au 31 mars 2024

En octobre 2023 à Chéticamp, ce fut un plus grand honneur d'être nommé président. Ce fut un plaisir encore plus grand d'assumer cette présidence en succédant à un membre fondateur, l'honorable Réjean Aucoin. Mais l'honneur le plus important est peut-être de présider l'année du trentième (30e) anniversaire de notre association estimée.

Bien que je sois originaire d'Halifax, j'ai grandi à Moncton. J'ai fait mes études de droit à l'Université de Moncton où j'ai rédigé mon mémoire sur les droits linguistiques.



**Thomas Kayter**  
Président

Grâce à ces expériences formatrices, j'ai appris que la lutte pour l'égalité linguistique ne peut jamais s'arrêter. J'ai appris que, si nous arrêtons le combat, ces droits durement acquis par de nombreux guerriers seront érodés et perdus. J'ai appris que les droits linguistiques ne restent jamais statiques mais qu'ils continuent de croître ou parfois de diminuer. Pour ces raisons, le rôle de cette association dans une province majoritairement anglophone est non seulement important, mais vital dans cette lutte continue vers l'égalité linguistique telle que garantie par notre Loi constitutionnelle de 1867 et sa Charte.

Avant d'assumer le rôle de président, j'avais établi trois (3) objectifs clés : 1. Augmenter le nombre de nos membres : notre association n'est aussi forte qu'à travers le nombre de nos membres ; 2. Établir une entente entre l'Université Sainte-Anne et l'Université de Moncton : cela vise à assurer qu'un plus grand nombre d'étudiants néo-écossais puissent avoir accès à une formation juridique en français afin que davantage d'avocats de la Nouvelle-Écosse puissent servir le public en français. L'accent est mis ici sur le besoin urgent d'avocats francophones dans nos communautés rurales acadiennes et sur celui de la population croissante des immigrants francophones ; et 3. Entreprendre une étude statistique pour expliquer pourquoi, malgré une communauté francophone en pleine croissance en Nouvelle-Écosse, nous constatons que leurs droits linguistiques dans le système judiciaire sont peu sollicités. Il existe un décalage abject que beaucoup d'entre nous peuvent expliquer de manière anecdotique, mais je reconnais que nous avons besoin de données concrètes pour aborder cette problématique avec le gouvernement. Sur ces trois fronts, nous avons commencé à obtenir des succès.

En tant que président de l'Association, qui a ces trois objectifs au cœur de ses préoccupations, j'ai noué des contacts avec des membres potentiels, dont des étudiants en droit et des représentants des gouvernements (fédéral et provincial), assisté à des réunions dans d'autres provinces, rencontré des représentants d'universités et d'autres acteurs du secteur de l'éducation, collaboré avec le système judiciaire et rencontré régulièrement notre conseil d'administration et notre directeur général pour m'assurer que ces projets avancent.

Malgré nos succès relatifs au cours de la dernière année, je sais qu'il reste beaucoup de travail à faire. Pour les raisons mentionnées, la lutte de nos prédécesseurs pour l'égalité linguistique ne peut jamais s'arrêter. Bien que nous nous hissions sur les épaules de géants, nous leurs devons nos efforts continus pour préserver et améliorer tous les gains qu'ils ont réalisés en notre nom collectif.

Vous avez, cher membre et cher partenaire, mon engagement à poursuivre la lutte aussi longtemps que j'aurai l'honneur d'être votre président.

# Mot de la direction générale

L'AJEFNÉ a connu une année particulièrement dynamique avec une stabilisation du mouvement du personnel, une reconnexion avec les partenaires clés de l'organisme et la tenue d'événements exceptionnels.

C'est aussi, au niveau fédéral, avec les priorités révisées d'investissement du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, dans le cadre du nouveau Plan d'action pluriannuel 2023-2028, que l'AJEFNÉ a pu bénéficier d'un nouveau souffle pour l'avenir. En effet, ce fut une année de transition nécessitant des réajustements budgétaires importants afin d'allouer le financement supplémentaire de manière efficiente.

Ce travail a été rendu possible avec la belle collaboration que nous avons, depuis plusieurs années, avec l'équipe du Service Finances.

Du côté de la gouvernance, la nouvelle composition du conseil d'administration a permis la constitution d'un groupe plus diversifié permettant d'emmener à la table des discussions plusieurs perspectives face aux enjeux à venir pour l'amélioration de l'accessibilité des services juridiques en français dans notre province.

Un de ces enjeux, appuyé par le ministère de la Justice fédéral, est l'augmentation du nombre de francophones desservis au centre Accès justice. Ainsi, après avoir mobilisé les ressources internes nécessaires, c'est avec fierté que cette augmentation a été rendue possible et permet à de plus en plus de francophones de bénéficier des services d'information juridique en français de manière prioritaire.

Le centre connaît, ces dernières années, une exposition grandissante au sein de sa communauté de langue officielle en situation minoritaire, notamment grâce à une forte représentation de l'équipe de direction.

Le contexte socio-économique de notre société a fait jaillir des besoins nouveaux nécessitant des adaptations essentielles de nos services. Afin de répondre à ces besoins, L'AJEFNÉ se lance dans le développement de l'accompagnement sociojuridique permettant de soutenir le bien être des usagers du centre en offrant un certain nombre de moyens extra-judiciaires qui permettent un meilleur accompagnement.



**Vincent Anama**  
Directeur général

Dans la deuxième partie de l'année, l'Association a eu l'honneur d'accueillir l'honorable Arif Virani, ministre de la Justice et procureur général du Canada, qui a annoncé un financement pour l'AJEFNÉ et son centre d'information juridique pour la période 2023-2028, félicitant notre organisme pour son rôle dans l'amélioration de l'accès à la Justice en Nouvelle-Écosse.

Le rayonnement de l'organisme s'est concrétisé également avec une collaboration inédite avec l'ABC section Nouvelle-Écosse marquant le début d'un engagement commun à promouvoir l'excellence et l'innovation dans la profession juridique en Nouvelle-Écosse.

En tant qu'organisme provincial, l'AJEFNÉ s'est illustrée également en tenant son assemblée générale annuelle à Chéticamp au Cap-Breton, démontrant ainsi son souhait de mieux desservir et se connecter avec les régions rurales de la Nouvelle-Écosse. Enfin, au niveau pancanadien, tout le personnel a pu s'ouvrir vers l'extérieur en participant en personne à Winnipeg, à une formation professionnelle en droit de la famille en lien avec la diversité culturelle et religieuse.

C'est dans cette belle dynamique de développement et riche en opportunités que notre organisme a décidé de symboliser le renouveau avec un changement d'identité visuelle. Dotée ainsi d'un nouveau guide de marque, avec le dynamisme de son personnel et celui de sa gouvernance, l'AJEFNÉ continue son combat, mené depuis 30 ans maintenant, pour l'amélioration de l'accès à la justice en français dans sa province.

Pour cette année exceptionnelle qui s'est achevée, je tiens à remercier notre personnel et les membres du conseil d'administration qui ont été les maillons essentiels des accomplissements réalisés. Dans cette belle énergie, je souligne la première année de mandat du nouveau président Thomas Kayter qui a su impulser son dynamisme et un regard nouveau. Dans ce même enthousiasme, Manon Landry a contribué fortement dans son rôle au bureau de direction en tant que secrétaire et représentante de notre organisme.

Je suis honoré de travailler pour un organisme résolument engagé à œuvrer pour continuer et aller plus loin encore pour un meilleur accès à la justice en français en Nouvelle-Écosse.

# Dossiers de revendication

## 1. La nomination des juges bilingues et siège au comité de nomination

La population francophone augmente mais la demande de services en français reste la même ou diminue en raison du manque de services bilingues facilement disponibles. Par ailleurs, les procès en français sont plus coûteux pour l'accusé puisqu'ils prennent bien plus longtemps et nécessitent souvent des ajournements pour diverses raisons. Par exemple, lorsque le procès n'est pas payé par l'aide juridique, le coût est plus élevé et le temps d'exécution est plus long du fait de la traduction simultanée pour les témoins anglophones.

L'AJEFNÉ s'inquiète du fait que très peu de juges francophones soient capables d'entendre les procès criminels dans les deux langues officielles. D'après nos calculs, cela ne laisse qu'un à deux juges bilingues pour servir toute la province. C'est intenable.

Même si nous avons été ravis de voir des modifications aux lignes directrices sur la nomination des juges afin de reconnaître l'importance que « le système judiciaire provincial reflète la nature bilingue de la province », l'AJEFNÉ a constaté que le comité de sélection ne semble pas être constitué, entre autres, de membres francophones. Ainsi, aucun candidat bilingue n'a été nommé à la Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse dernièrement.

De plus, il ne semble pas y avoir de test objectif pour déterminer réellement la capacité des candidats à parler et à comprendre le français.

Ce dossier est en cours et L'AJEFNÉ espère que cette recommandation sera entendue par le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse.

## 2. La liste des juges en capacité d'exercer en français

Dans les affaires liées aux infractions aux lois fédérales et provinciales, il est important qu'il y ait des juges disponibles pour entendre les affaires en français. Cela nécessite une maîtrise suffisante du français pour entendre des témoignages contestés lors d'un procès et, si nécessaire, rendre des décisions écrites en français. Il est également important pour nos membres et la communauté francophone qu'il y ait suffisamment de juges bilingues (et de personnel judiciaire associé) pour éviter ce que notre communauté considère comme causant un « grand inconvénient » au système judiciaire lorsqu'un juge francophone doit voyager pendant de longues distances avec le personnel judiciaire bilingue.

Même si l'AJEFNÉ reconnaît qu'aucun désavantage réel n'est causé à un accusé, les clients de ses membres ont indiqué qu'ils « perçoivent » un désavantage en obligeant les juges et le personnel judiciaire à parcourir parfois de longues distances.



# Dossiers de revendication

*(suite 2. La liste des juges en capacité d'exercer en français)*

De nombreux francophones acceptent simplement les procédures en anglais pour cette raison.

Aussi, l'AJEFNÉ reconnaît que tous les juges ne peuvent pas être bilingues. Cependant, le fait de disposer d'une liste complète de juges entièrement bilingues répartis dans toute la province, contribuerait à atténuer la perception d'un grand inconvénient pour la Cour et, par conséquent, la perception de désavantages que pourrait avoir les accusés à faire leurs procès en français.

En 2022, le gouvernement a dévoilé son plan visant à accroître considérablement la population francophone. Il est prévu une croissance des communautés d'immigrants québécois, français et franco-africains en Nouvelle-Écosse. L'AJEFNÉ a abordé ce sujet avec le Juge en chef de la province afin de discuter de la manière dont la Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse peut améliorer l'accès à la justice en langue française. Et comment se positionne-t-elle pour répondre à cette croissance anticipée de la population francophone.

Enfin, à la suite de nombreuses nouvelles nominations récentes, l'AJEFNÉ a demandé quels juges sont actuellement en mesure d'entendre des procès criminels mettant en accusation en français et où ils président habituellement afin de mettre à jour notre composition d'avocats qui représentent les accusés

devant la Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse.

En réponse, le Juge en Chef a indiqué que 4 juges peuvent présider un procès en français et trois autres ont la capacité de mener certaines procédures en français. Il a indiqué également que le désavantage des déplacements des juges est perçu également du côté des demandes de procès en anglais.

Ce dossier est en cours et L'AJEFNÉ espère continuer cet échange avec le Juge en chef et obtenir d'autres réponses concernant ses recommandations.

## 3. Le barreau de la Nouvelle-Écosse (NSBS)

L'AJEFNÉ a exprimé au barreau, depuis son AGA de décembre 2022, une volonté de se rapprocher et de collaborer sur un certain nombre de questions importantes pour ses membres et leurs clients qui proviennent majoritairement de la communauté historique minoritaire acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Un des premiers points abordés concerne la formation Path qui doit être complétée par tous les membres du NSBS d'ici juin 2025. Bien entendu, cette formation est très importante et il s'agit d'une avancée considérable pour le Barreau qui l'a facilitée. Nos membres rapportent que le cours est très informatif et animé dans un format gérable et complet.

# Dossiers de revendication

(suite 3. Le barreau de Nouvelle-Écosse (NSBS) )

Cependant, certains de nos membres ont souligné l'omission de faire référence à l'amitié historique très profonde et aux alliances communautaires et martiales formées entre les communautés Mi'kmaq et acadienne de la Nouvelle-Écosse.

Les avocats et avocates de notre province sont sensibilisés à la situation dans laquelle se retrouve la communauté autochtone. Cette initiative est louable et nécessaire. L'AJEFNÉ souhaite voir cette même démarche pour l'histoire très importante partagée par les Acadiens opprimés, les Mi'kmaq et les malécites du Canada atlantique (Bas-Canada). Les membres de l'AJEFNÉ se rendent compte que plusieurs des membres du NSBS ne connaissent pas notre communauté.

Il serait primordial de sensibiliser toutes les composantes divergentes du NSBS sur la communauté acadienne et francophone de notre province. Dans la perspective d'une volonté du NSBS d'être à l'avant-garde des connaissances culturelles de notre province, il serait judicieux de développer et mettre en vigueur un programme similaire pour les autres communautés minoritaires composantes de notre province, incluant la nôtre.

L'AJEFNÉ a sollicité à plusieurs reprises une rencontre avec le barreau de la Nouvelle-Écosse afin discuter de ces questions et de toute question en vue d'améliorer l'accès à la justice en français et un meilleur service au grand public en Nouvelle-Écosse.

Ce dossier est en cours et L'AJEFNÉ espère que ses recommandations seront entendues par le barreau de la Nouvelle-Écosse.

## 4. Divorce en français, où sommes-nous ?

La Loi sur le divorce renferme depuis 2019 des dispositions visant à faire en sorte que les justiciables canadiens puissent divorcer dans la langue officielle de leur choix à l'échelle de tout le pays. Or, ces dispositions entrent en vigueur par province ou territoire à la date fixée par décret à son égard.

Jusqu'à maintenant, les garanties linguistiques énoncées dans la Loi sur le divorce ont pris effet en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, au Yukon et au Nunavut. Cependant, elles n'ont toujours pas été promulguées relativement aux autres provinces et territoires du pays. Ainsi, cet accès tronqué au bilinguisme judiciaire en matière de divorce laisse pour compte de larges pans de la francophonie canadienne.

En novembre 2018, la fédération des associations de juristes d'expression française de Common law inc. a comparue devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes, et elle lui a soumis un mémoire pour revendiquer l'adoption de garanties linguistiques en matière de divorce.

# Dossiers de revendication

(suite 4. Divorce en français, où en sommes-nous ?

Elle a, entre autres, souligné que le divorce touche de façon très directe la vie intime de beaucoup de gens au Canada, et qu'il entraîne souvent des conséquences financières et émotives importantes pour les enfants et les familles. Elle a également fait ressortir que les francophones possédant une maîtrise limitée de l'anglais ne seraient pas en mesure d'agir sans avocat dans le cadre d'une procédure se déroulant exclusivement en anglais.

Dans la conjoncture décrite ci-dessus, de nombreux francophones en Nouvelle-Écosse sont non seulement privés du droit à l'égalité réelle – c'est-à-dire de l'accès égal à des services de qualité égale pour les membres des deux collectivités de langues officielles – mais ils se trouvent défavorisés ou démunis par rapport à leurs concitoyens francophones d'autres provinces et territoires.

Par ailleurs, vu l'afflux grandissant de nouveaux arrivants francophones, les services en français sont de plus en plus sollicités de la part des tribunaux. Nous sommes reconnaissants des diverses mesures positives que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial prennent pour attirer un plus grand nombre d'immigrants francophones. Afin d'être cohérents avec eux-mêmes, les gouvernements doivent cependant faire tout en leurs pouvoirs pour élargir l'accès à la justice en français et ainsi, répondre à l'augmentation de la demande de services en français qui découle de ses propres mesures d'encouragement.

C'est tout simplement une question de cohérence pangouvernementale.

L'AJEFNÉ a demandé au ministère de la Justice provinciale de prendre des mesures énergiques pour corriger la situation exposée plus haut et pour assurer que le droit au divorce en français devienne une réalité en Nouvelle-Écosse.

## 5. Promotion carrière et parcours de formation en français

L'AJEFNÉ a engagé des discussions avec l'Université Sainte-Anne concernant un partenariat à développer avec l'Université de Moncton, afin de proposer un parcours de formation complet en français pour le métier d'avocat. L'objectif est d'encourager les jeunes en proposant la possibilité de faire leur baccalauréat à l'Université Sainte-Anne et de continuer à l'université de Moncton, à l'école de droit avec une passerelle facilitant le passage entre les deux institutions. Il est primordial pour notre organisme de privilégier et de faciliter la formation post secondaire en français avec les institutions francophones de notre communauté.

Après des échanges fructueux avec l'Université Sainte-Anne, il s'est avéré qu'une entente établissant une passerelle entre certains baccalauréats de son institution et l'école de droit de l'Université de Moncton existe déjà. Cependant, ce programme n'a pas encore su attirer un grand nombre de candidatures du fait d'un manque de promotion et de visibilité.

# Dossiers de revendication

(suite 5. Promotion carrière et parcours de formations en français)

L'AJEFNÉ a exprimé le souhait d'accompagner autant que possible l'Université Sainte-Anne pour redonner un nouvel élan à ce programme. C'est ainsi, que la mise à jour de cette entente est en cours entre les deux institutions. De plus, l'AJEFNÉ prévoit de mettre en place des bourses d'étude et un réseau de partenariats avec les cabinets ayant des juristes bilingues, afin de proposer la possibilité de stages professionnels pour les étudiants achevant leurs parcours d'étude à l'école de droit de l'Université de Moncton.

## 6. Homologation des testaments en français

Pour l'homologation des testaments en français, une analyse juridictionnelle des autres provinces du Canada est nécessaire afin de permettre à l'AJEFNÉ d'avancer sur ce dossier avec le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse, qui serait par ailleurs favorable pour une prise en charge financière pour la traduction des testaments français en anglais.

## 7. Promulgation de la "Societies Act" en français

En ce qui concerne la promulgation de la Societies Act en français, la nécessité d'effectuer sa révision complète et de la promulguer dans les deux langues officielles du Canada ont été exprimés, lors d'une rencontre avec le ministre de Service Nouvelle-Écosse.

Il a été appuyé que, dans sa constitution actuelle, cette loi est devenue désuète et ne répond pas nécessairement à toutes les questions, et aux besoins des associations à but non lucratifs tant en anglais qu'en français.

L'AJEFNÉ a acté, avec le ministre de Service Nouvelle-Écosse, qu'il allait bien mettre à la table des discussions la question de la promulgation de cette loi dans les deux langues officielles, lorsque les travaux de sa modernisation seront engagés par le gouvernement.

## 8. Services en français à la cour et affichage dans les palais de justice

Pour le service en français à la cour et l'affichage dans les palais de justice, l'AJEFNÉ a eu l'occasion de se rendre en personne (en allant à Chéticamp pour son AGA en octobre 2023.) dans certains tribunaux désignés pouvant servir en anglais et en français.

Bien que le personnel de chaque cour ait été très accueillant avec une volonté de vouloir aider, il a été constaté que cela relevait souvent du défi d'avoir le service en français.

Bien souvent cela générerait un mouvement d'adaptation et un temps d'attente. De plus, il n'était pas toujours affiché que le service était disponible en français également ce qui ne facilite pas la prise de contact directement en français.

# Dossiers de revendication

*(suite 8. Services en français à la cour et affichage dans les palais de justice)*

Ces constats ont été échangés avec la coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice qui en a pris bonne note. L'AJEFNÉ espère que des améliorations seront conduites et compte renouveler cette expérience régulièrement afin de s'assurer que les services continuent à être en place de manière efficiente.

# Représentation

## 1. Réseau FAJEF du Canada

Huit réunions de travail ont eu lieu avec le réseau de la Fédération des associations de juristes d'expression française de Common law (FAJEF) dont deux en personne. Ces échanges réguliers au niveau pancanadien permettent de créer une vraie synergie entre les organismes représentants de chaque province et territoire. La question de l'accessibilité des services juridiques en français est au cœur des discussions, au travers du partage des actualités et des avancées dans le domaine juridique.

Cette année encore, le suivi de l'élaboration du plan d'action sur les langues officielles (2023-2028), et la modernisation de la *Loi sur les langues officielles du Canada* (Projet de loi c-13) ont occupé une place importante dans les discussions autour de la table. C'est finalement en fin d'année fiscale que la revalorisation historique du financement de base a été accordée et accueillie avec soulagement par les organismes représentants. Il en a été de même pour l'adoption du Projet de loi C13 intervenu au début de l'été 2023 et qui reconnaît que le français est vulnérable et exige des mesures spécifiques de protection.

Les membres du réseau de la FAJEF ont profité de cette année exceptionnelle avec des avancées significatives pour se concerter sur des projets et des collaborations possibles au niveau national et au niveau régional.

Il s'agit par exemple, de la sensibilisation aux droits linguistiques auprès des Barreaux, des formations psycho-sociales auprès des centres de renseignements juridiques, de collaborations régionales renforcées ou encore du développement et de la promotion pour les carrières en justice.

## 2. Justice Canada

Après la phase des consultations sectorielles sur la justice dans les deux langues officielles, le Plan d'action pluriannuel 2023-2028 a été dévoilé au printemps 2023 avec un investissement fédéral historique en langues officielles. C'est ainsi que les priorités révisées d'investissement du Fonds d'appui à l'accès à la Justice dans les deux langues officielles 2023-2028 ont été également dévoilées lors de la réunion annuelle du comité consultatif, sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles qui s'est tenue en personne à Ottawa en mai 2023.

La nouvelle vision stratégique des investissements s'articule maintenant selon deux axes majeurs : l'appui aux communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM) et l'appui au système de justice.

Parmi les nouveautés, l'accompagnement sociojuridique a attiré l'attention avec une volonté affichée d'améliorer l'accès à la justice par un ensemble de moyens extra-judiciaires, aidant le justiciable à naviguer le système juridique selon ses besoins spécifiques, de manière à respecter son équilibre et son bien-être.



# Représentation

## 3. Ministère de la Justice N.-É.

Trois rencontres ont eu lieu avec le Ministère concernant la révision des traductions des formulaires juridiques pour le divorce et le développement continu de la version en français du site internet nommé « Droit de la famille Nouvelle-Écosse » ([nsfamilylaw.ca/fr](http://nsfamilylaw.ca/fr)). Cette ressource juridique est essentielle et permet à la communauté d'expression française d'avoir des ressources juridiques en français fiables et actualisées.

Aussi, deux rencontres ont eu lieu avec la nouvelle coordinatrice des services en français, Stéphanie Lo, qui a mentionné qu'il était important de se rencontrer régulièrement afin de prioriser les dossiers pour l'amélioration de l'accessibilité des services juridiques en français et préparer les rencontres régulières entre l'AJEFNÉ et le ministère. Sa première année est principalement dédiée à la prise de connaissance de ces dossiers et au développement des partenariats.

## 4. Assemblée générale annuelle

Le 28 octobre 2023, L'AJEFNÉ a tenu son Assemblée générale annuelle (AGA) en personne à Chéticamp et en ligne pour la portée provinciale. Lors de cette rencontre, l'accent a été mis sur la proximité et le mandat en tant qu'organisme provincial.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que le choix de tenir l'AGA au Cap-Breton a été fait.

Les membres du conseil d'administration ont tenu à être présents en région rurale pour souligner l'importance, en tant qu'organisme provincial, d'être davantage à l'écoute des besoins et des défis de la communauté hors de la municipalité régionale d'Halifax. Des enjeux ont été appuyés par les membres avec la nécessité d'améliorer l'accessibilité des services juridiques en français dans tout le système judiciaire de la Nouvelle-Écosse.

Le nouveau conseil d'administration est composé de 8 administratrices et administrateurs. Thomas Kayter a été élu à la présidence, Andy Melvin à la Vice-Présidence, Solange Boudeau comme trésorière et Manon Landry au poste de secrétaire.

## 5. Réseau AJEF Atlantique

Après plusieurs rencontres régulières entre les associations de l'Atlantique, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador ont indiqué que bien que le projet de création d'un centre d'information juridique atlantique soit intéressant, ils n'étaient pas encore en mesure d'y prendre part et devaient focaliser leurs énergies sur le développement de leurs réseaux de justice francophone de leurs provinces respectives.

L'AJEFNÉ a indiqué qu'il s'agit ici d'une évolution importante et que la discussion pourra reprendre lorsqu'ils seront prêts.

# Représentation

## 6. Partenariat AJEFNB et AJEFNÉ

Après l'annonce des nouvelles orientations concernant le réseau AJEF Atlantique, c'est naturellement que l'AJEFNB et l'AJEFNÉ se sont rapprochées et rencontrées, afin d'échanger sur leurs possibilités de collaborations pour l'avenir. Il est question notamment de l'identification des formations pour les juristes francophones, de la publication régulière d'articles dans le BREF de l'AJEFNB et la possibilité de développer un réseau de membres partagés entre les deux organismes.

## 7. Partenariat avec l'ABC section Nouvelle-Écosse

Grâce à la revalorisation de son budget de fonctionnement de base, l'AJEFNÉ a eu la possibilité d'offrir un évènement de réseautage aux juristes francophones de la Nouvelle-Écosse. C'est dans ce cadre qu'un 5 à 7 a été organisé en mars 2024 en collaboration avec l'ABC section Nouvelle-Écosse. Ce fut une excellente opportunité pour nos membres et ceux de L'ABC-NÉ de se connecter, de partager des idées et de se tenir au courant des dernières avancées dans le domaine juridique, en vue de faire avancer l'accessibilité des services et des ressources dans le domaine de la justice, dans les deux langues officielles.

Cet évènement marque le début d'un engagement commun à promouvoir l'excellence et l'innovation dans la profession juridique en Nouvelle-Écosse.

## 8. Collaboration avec le CCFJ

L'AJEFNÉ a initié une première collaboration avec le Centre canadien de français juridique inc. (CCFJ) au travers de l'évènement de réseautage organisé en mars 2024 pour les juristes francophones. Lors de cet évènement, le directeur général adjoint et la coordonnatrice-juriste des programmes pédagogiques du CCFJ ont expliqué comment, grâce à leurs formations, ils aident les membres du système judiciaire au Canada à travailler plus efficacement en français et à faciliter l'accès à la justice en français.

Ils ont également partagé leurs regards sur les tendances qu'ils observent à travers le Canada, au niveau de la justice en français.

D'autres possibilités de collaborations se feront à l'avenir, pour l'accompagnement du développement professionnel des juristes francophones de la province.

## 9. Partenariat francophone Halifax

Comme chaque année, L'AJEFNÉ siège sur ce groupe de travail, coordonné par la ville d'Halifax et le CCGH pour les organismes communautaires situés dans la Municipalité. Cinq réunions de travail en format hybride ont eu lieu pour échanger sur les activités des uns et des autres, et des possibilités de collaborations.

# Représentation

(suite 9. Partenariat francophone Halifax)

Ce réseau de partenaires permet au centre Accès Justice de rester connecté avec la communauté, d'identifier les besoins pour des services juridiques en français et aussi de faire connaître ses services d'information juridique gratuits.

Un des succès de cette collaboration fut l'organisation de la foire des services en français « Dans ma ville » tenu en septembre 2023, où l'AJEFNÉ a pu échanger avec la communauté francophone à propos de son mandat et faire la promotion des services offerts par son centre Accès justice.

## 10. Réseau en immigration francophone de la Nouvelle-Écosse

Cinq rencontres ont eu lieu et ont permis de commencer la mise en œuvre du plan opérationnel de la planification stratégique 2023-2028. L'objectif affiché est de favoriser l'accueil, l'établissement et l'intégration réussis des immigrants francophones au sein de la communauté francophone de la Nouvelle-Écosse en situation minoritaire et de parler d'une seule voix.

Dans ce contexte, le centre Accès justice joue un rôle important, car il est l'un des seuls à offrir un service direct au grand public dans les deux langues officielles.

De plus, avec le développement de l'accompagnement sociojuridique à venir au centre, le dynamisme du réseau en Immigration francophone de la Nouvelle-Écosse permettra de faciliter la mise en place de cet accompagnement pour la communauté acadienne et francophone.

## 11. Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse

La FANE a organisé quatre réunions dédiées aux directions générales de ses organismes membres dont l'AJEFNÉ fait partie. La direction générale a eu également l'opportunité de s'entretenir avec le nouveau directeur général de la FANE sur la relation historique des deux organismes, leurs mandats et les défis à relever pour l'avenir.

Dans cette nouvelle dynamique impulsée par le renouveau, une belle initiative a été organisée avec les rencontres de l'équipe Acadie en octobre 2023 avec des ministres, des sous-ministres, des sous-ministres adjoints, des députés, des directions générales et des conseillers.

L'objectif était d'informer et de sensibiliser les membres de l'Assemblée législative à deux sujets importants pour la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse :

- L'importance de la Loi sur les services en français et de demander leur appui pour qu'un projet de modernisation de cette Loi soit adopté avant août 2024,
- L'importance d'une cible d'immigration francophone de 12 %

# Représentation

(suite 11. FANE)

Cette initiative a été appréciée par les représentantes et les représentants qui ont relevés l'accueil chaleureux, la qualité des discussions et la pertinence des commentaires des différentes personnalités rencontrées.

## 12. AJEFO

Le projet pancanadien de lutte contre le harcèlement sexuel en milieu de travail est arrivé à son terme, avec sa troisième année de développement. Il y a eu 7 rencontres régulières avec l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario. Cette dernière a piloté ce projet et a accompagné les organismes pour le suivi de la réalisation des activités visant à outiller et à aider pour lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail.

Le bilan de ce projet pour l'AJEFNÉ est positif après ces trois années avec une section complète sur le sujet disponible sur notre site internet, une formation pour les spectateurs actifs, des ateliers de sensibilisation, une formation pour les employeurs et un atelier théâtral original.

## 13. Partenariat avec la nouvelle Société francophone Weldon

Lors de l'évènement de réseautage organisé pour les juristes francophones en mars 2024, une étudiante en première année de droit de l'Université de Dalhousie, Alanah Ellsworth, a eu l'occasion d'échanger avec les membres juristes présents et de découvrir les missions de l'AJEFNÉ.

C'est ainsi, qu'avec le soutien de l'organisme, la création d'une société francophone au sein de son école de droit est devenue une évidence. Son dynamisme a donc permis rapidement la naissance de la Société francophone Weldon (SFW) du Schulich School of Law à l'Université de Dalhousie.

La SFW est un nouveau groupe d'environ 30 étudiants de droit à Schulich. Le but de cette initiative est de créer un environnement où les étudiants de droit peuvent développer leurs compétences juridiques écrites et orales en français.

Les activités prévues comprennent des événements de réseautage, une soirée cinéma, des ateliers en terminologie française et un programme de correspondance. Le souhait est que ces efforts contribueront à l'amélioration de l'accès aux services juridiques pour les communautés francophones minoritaires ici en Nouvelle-Écosse et à travers le Canada.

## 14. Visite ministérielle

L'AJEFNÉ a eu l'honneur et le privilège de recevoir l'honorable Arif Virani ministre de la Justice et procureur général du Canada dans ses bureaux.

L'honorable Arif Virani a annoncé lors de la conférence de presse, l'octroi d'un financement de plus de 1,5 M\$ (2023-2028) au Centre Accès justice pour appuyer les services d'information juridique gratuits et bilingues délivrés par le centre de l'AJEFNÉ.

# Représentation

(suite 14. Visite ministérielle)

Il a également félicité l'AJEFNÉ pour son rôle dans l'amélioration du système juridique de la Nouvelle-Écosse et dans l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Des dignitaires et des membres de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse étaient venus assurer l'AJEFNÉ de leurs soutiens et renforcer le dynamisme et la vitalité de notre communauté.

L'AJEFNÉ s'est réjoui de cette visite ministérielle qui a permis de mettre en lumière, notamment dans la presse, les efforts de l'AJEFNÉ pour continuer à améliorer l'accès à la justice pour les acadiens, les francophones et les francophiles de la Nouvelle-Écosse.

## 15. Maître Réjean Aucoin Nommé au Sénat du Canada

L'AJEFNÉ a eu l'honneur de voir, en octobre 2023, la nomination au Sénat du Canada de Maître Réjean Aucoin, l'un de ses membres fondateurs. Ce fut un moment exceptionnel et une grande fierté pour les membres et les employés de l'AJEFNÉ, de voir le nom de son président sortant s'afficher en tant que sénateur indépendant au Sénat du Canada.

Sa pratique du droit depuis plus de trente ans en Nouvelle-Écosse et son engagement pour notre association a été sans faille. En effet, le chef de file qu'il a incarné a permis la création de notre organisme en 1994 et plus récemment a permis l'ouverture de notre centre d'information juridique Accès Justice en 2014.

Fort de son engagement et de sa reconnaissance au sein de la communauté francophone et acadienne, il a représenté notre province fièrement en œuvrant auprès de la Fédération des associations de juristes d'expression française du Common Law inc. et du Centre canadien de français juridique inc.

L'AJEFNÉ est fière d'avoir pu bénéficier de son travail acharné et de sa passion rayonnante pour la communauté acadienne et francophone, au service de l'amélioration de l'accès aux services juridiques en français en Nouvelle-Écosse.

C'est encore plus loin, dans son nouveau rôle de Sénateur indépendant et avec toutes ses qualités reconnues, que Maître Réjean Aucoin continue de promouvoir et de défendre l'accès à la Justice en français dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

## 16. Procès simulés

L'AJEFNÉ a eu l'opportunité de reprendre l'organisation d'un procès simulé en 2024, à l'école secondaire Mosaïque, avec la participation du Sénateur Réjean Aucoin et celle de l'Avocate-conseil Générale Monica McQueen.

Ce fut une opportunité pour les élèves de 11ème et 12ème année de se familiariser avec les éléments constitutifs d'un procès criminel et de découvrir :

# Représentation

(suite 16. Procès simulés)

- Les étapes d'une cause criminelle, particulièrement l'exposé initial, l'interrogatoire, le contre-interrogatoire et la plaidoirie;
- Le rôle des intervenants dans une cause criminelle;
- Comment fonctionne le fardeau de la preuve dans une cause criminelle.

Ce procès simulé a été très apprécié par les jeunes pour sa manière ludique et intéressante, conduisant à se familiariser avec le droit et le système judiciaire.

C'est avec une participation active et volontaire des juristes engagés et de l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire que ce type d'initiative est coordonnée par L'AJEFNÉ pour offrir aux jeunes de nouvelles perspectives concrètes dans leurs choix de carrières.

## 17. Autres rencontres

Pour 2023-2024, l'AJEFNÉ s'est fait à nouveau une place importante au niveau de la communauté acadienne et francophone en tant que seul organisme mandaté dans le domaine de la justice. Elle a bénéficié d'un dynamisme partenarial important avec plusieurs rencontres qui ont eu lieu et une meilleure connexion qui s'est faite avec les partenaires au niveau provincial mais aussi au niveau pancanadien.

C'est ainsi que les efforts ont continué pour le rapprochement avec les organismes communautaires francophones de la Nouvelle-Écosse. Des liens se sont tissés et continuent avec plusieurs d'entre eux (avec FFANE, CDÉNÉ, FANE, IFNÉ, CSAP et l'université Sainte-Anne).



## 1. Vie du centre

Le centre Accès justice a pu bénéficier d'une année stable en termes de mouvement du personnel et a plutôt vu son équipe se renforcer avec l'embauche d'un agent d'accueil pendant 7 mois. Grâce à ce renforcement réalisé avec d'autres budgets en cours, la coordonnatrice de l'administration, qui s'est vu soulagée de la gestion des rendez-vous et l'accueil des clients, a pu mettre toute son énergie sur la coordination de projets.

C'est ainsi que l'offre de service du centre a continué avec nos conseillers en information juridique, qui vulgarisent les problèmes juridiques en des termes simples pour les justiciables.

## 2. En quelques chiffres

Notre avocate à temps plein et notre avocat consultant en droit de la famille ont fourni de l'information juridique à 1 210 usagers en 2023-2024, dont 59 % des usagers ont reçu le service en personne et le reste par téléphone.

La répartition du nombre de francophones desservis sur la totalité des usagers desservis a doublé passant de près de 8 % à près de 16 %. En termes d'accroissement du nombre de francophone, cela correspond à une augmentation de 130 %.

Cela est dû à la réalisation d'un plan d'action, à une meilleure gestion de la collecte des données statistiques et à l'inclusion des données issues des

ateliers d'information juridiques organisés par l'organisme.

De plus, l'équipe de l'AJEFNÉ a réalisé un travail important de promotion, de connexion et de réseautage afin de mettre les services du centre en lumière auprès de la communauté francophone et des partenaires.

Aussi, selon nos statistiques 2023-2024, ce sont 47 % de nos clients qui sont référencés par le bouche-à-oreille et par le statut d'anciens clients. Ceci démontre bien que la population connaît notre centre et apprécie nos services : le bouche à oreille est certainement la manière la plus efficace de constater que nos services sont populaires et nécessaires.

Le rôle des partenaires a également continué à jouer un rôle clé pour le référencement avec près de 42 %. Nous pouvons citer les partenaires comme ISANS, la Cour de justice, l'aide juridique, Dalhousie Legal, LISNS, IWK, 211 et les autres organismes communautaires.

Les principaux domaines du droit abordés lors des rendez-vous sont le droit de l'immigration (75%), le droit administratif (9%), le droit de la famille (7%), le droit des testaments et successions (3%) et le droit pénal (2%).

## 3. Réseau avec la communauté acadienne et francophone

Avec le travail acharné de la coordonnatrice de l'administration pour l'augmentation du nombre de francophone desservis, il y a eu une forte présence au sein de la communauté acadienne et francophone de la province et une meilleure communication sur les réseaux sociaux avec les pages Facebook et LinkedIn.

De plus, cela a contribué significativement à renforcer et développer une meilleure connaissance des services du centre de la part des membres de la communauté.

Aussi, afin de développer des partenariats avec les structures communautaires, des organismes régionaux et provinciaux ont été contactés afin d'étudier les possibilités de collaboration pérennes permettant d'organiser des événements rejoignant nos mandats et au bénéfice des usagers. Par exemple, L'AJEFNÉ travaille sur une entente avec l'IFNÉ (Immigration francophone) afin d'identifier les besoins des nouveaux arrivants pour une meilleure accessibilité aux informations juridiques en français.

Il s'agit également de les informer sur nos services, d'exposer notre positionnement priorisant nos services envers les francophones et de créer un lien solide leurs permettant d'avoir le réflexe de contacter le centre Accès justice lorsqu'ils ont des questions juridiques provenant de leurs communautés.

C'est dans cette dynamique que le centre a réalisé une liste d'ateliers à offrir aux partenaires sur des sujets relatifs à l'immigration, le droit de la personne, la location de locaux d'habitation, le droit du travail, le criminel.

Enfin, l'équipe de direction est allée à la rencontre de certains partenaires en personne en région à Sydney au Cap-Breton. Cette initiative a été très appréciée et a permis de réfléchir à la mise en place d'ateliers de manière récurrente.

## 4. Ateliers

Durant l'exercice 2023-2024, le projet de lutte contre le harcèlement sexuel en milieu de travail a continué, et l'AJEFNÉ a été particulièrement fière de proposer deux temps forts pour les professionnels de la communauté acadienne et francophone.

Le premier fut une formation pour les employeurs organisé en partenariat avec le CDÉNÉ.

L'objectif était d'allier la formation de lutte contre le harcèlement sexuel au travail à l'Analyse comparative des sexes plus (ACS+). C'est ainsi que la formation fut livrée en ligne afin d'être accessible à tous les employeurs francophones sur ce thème et pour les informer sur le sujet sous un autre angle avec l'ACS+. De plus, ce fut une occasion de rappeler aux employeurs francophones que des ressources en français existent sur notre site internet.

(suite 4. Ateliers)

Le deuxième fut pour les employé.e.s avec une proposition originale d'un atelier théâtral intitulé « Réalités sombres » où sous forme de mise en scène, toute la lumière était mise sur la prévention contre le harcèlement sexuel au travail.

Avec cette formation pour les employeurs francophones et cet atelier original, le projet lutte contre le harcèlement sexuel en milieu de travail a continué à consolider l'image de l'AJEFNÉ avec les notions d'inclusivité et d'équité.

Dans cette même dynamique, un autre atelier a été organisé dans le cadre du mois de la francophonie sur la thématique des défis locatifs liés à la location des biens immobiliers à usage d'habitation en Nouvelle-Écosse. Cet atelier organisé en partenariat avec le RIFNÉ a permis aux participants de mieux comprendre les obligations et les responsabilités des locateurs et des locataires.

Cela a suscité beaucoup d'intérêt de la part des participants qui ont exprimés le souhait de participer à d'autres de ce type.

## 5. Formation

Toute l'équipe du centre Accès Justice a pu participer à Winnipeg à une formation professionnelle nationale proposée par la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) et l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparés (AIFI).

Ce fut une journée de formation sur la diversité culturelle et religieuse avec les enjeux et perspectives pour les familles séparées et les intervenants juridiques, psychosociaux et communautaires. Cette formation a permis d'accroître les connaissances et aussi de prendre davantage conscience de certains enjeux et de certaines des meilleures pratiques afin de mieux desservir les familles séparées ou en voie de divorce, qui sont issues de la diversité culturelle et religieuse.

Ce déplacement dans la province du Manitoba a permis également au personnel de l'AJEFNÉ de visiter le centre d'information juridique de l'AJEFM et son réseau francophone avec la Société de la francophonie manitobaine. Les échanges et le partage concernant le modèle de réseau francophone du Manitoba fut inspirant et a offert différentes perspectives pour l'avenir de notre propre réseau francophone en Nouvelle-Écosse au regard de l'amélioration de sa structuration actuelle.

## 6. Perspectives

Le centre Accès Justice après 10 ans d'activité se trouve à un tournant de son histoire où une réflexion profonde est menée sur son avenir et son évolution. Pour cela, il est primordial que le budget du centre soit revalorisé afin de mieux correspondre à la nouvelle réalité du contexte socio-économique actuel.

*(suite 6. Perspectives)*

Ainsi, le centre se doit d'évoluer afin de se redynamiser et se donner les moyens d'aller plus loin. Pour cela, avec les priorités révisées de 2023-2028 concernant le Fonds d'appui pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles, l'évolution choisie par le centre se définit au travers de la mise en place de l'accompagnement sociojuridique. Il s'agira avec ce nouveau champ de soutenir le bien être des usagers du centre en offrant un certain nombre de moyens extra-judiciaires, permettant un meilleur accompagnement. Pour cela, la création d'un poste assistant sociojuridique est la pierre angulaire de cette évolution.

Elle permettra de développer les services autour de 5 volets : l'accueil, la clinique d'information juridique avec les spécialistes, la mise à disposition de ressources,

l'accompagnement sociojuridique et la priorisation francophone en tant que CLOSM.

Ce développement pourrait positionner la Justice au cœur de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. De plus, avec les objectifs d'augmentation de la population francophone de la province qui sont clairement affichés, il est primordial de s'adapter et d'offrir un service d'information juridique encore plus complet reflétant ainsi davantage tout l'engagement du ministère fédéral de la justice depuis 2014.

Dans la nouvelle dynamique impulsée depuis plus de deux ans, l'AJEFNÉ a décidé de se doter d'une nouvelle identité visuelle. C'est donc naturellement que ce changement intervient dans l'année de la célébration des 30 ans de l'Association qui reconnaît ses nombreux accomplissements et défis tout en se projetant dans une nouvelle ère.

Ainsi, l'identité visuelle d'une organisation reflète bien plus qu'un simple signe distinctif ; elle est le reflet de sa mission et de sa vision pour l'avenir. À une époque où notre organisation s'apprête à franchir de nouvelles étapes, il est primordial que notre image s'aligne avec l'évolution stratégique que nous avons amorcée.

Le changement d'identité visuelle est initié par les motifs suivants :

- **Mettre en avant notre évolution** : En 30 ans, l'AJEFNÉ a considérablement évolué nécessitant une adaptation de son identité visuelle, pour éviter un décalage entre l'image et la réalité actuelle de l'association.
- **Valoriser le dynamisme de l'association** : Les deux derniers exercices ont été marqués par une forte présence de l'AJEFNÉ dans la communauté francophone d'Halifax, avec de nombreux ateliers, des représentations régionales, et une grande implication dans les projets communautaires, renforçant ainsi la notoriété de l'association.
- **S'aligner aux tendances graphiques actuelles** : Pour donner à l'AJEFNÉ une image moderne et attractive, la mise à jour de son logo et l'élaboration d'une charte graphique sont nécessaires, permettant une adaptation aux différents supports numériques et mobiles.
- **Intégrer le centre Accès Justice** : Depuis sa création en 2004, le centre Accès Justice, géré par l'AJEFNÉ, a gagné en notoriété avec une clientèle variée et une base de données clients de plus en plus riche, nécessitant son intégration dans l'identité visuelle de l'association.

C'est dans cet esprit que nous présentons notre nouveau logo.

Ce logo ne se limite pas à une révision esthétique ; il est la synthèse de notre histoire, de nos valeurs fondamentales, et de notre engagement inébranlable à servir notre communauté avec excellence. À travers lui, nous affirmons notre volonté de moderniser notre approche tout en restant fidèles à l'essence de notre mission : rendre la justice accessible, équitable, et compréhensible pour tous, en particulier au sein de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Il s'agit d'un symbole qui incarne notre engagement à dépasser les attentes, à innover, et à faire évoluer nos services pour répondre aux besoins croissants et diversifiés de notre communauté, et affirmer notre place en tant qu'acteur incontournable dans le paysage juridique francophone.

Logo principal :

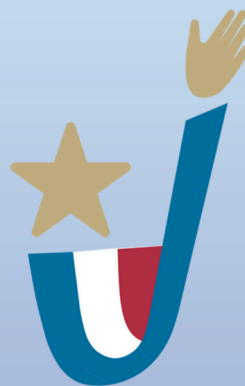
ajefné

Association des juristes  
d'expression française  
de la Nouvelle-Écosse

Logo du centre :

ACCÈS Justice

Personnage du centre :





Quelques éléments explicatifs :

- **Le logo principal de l'AJEFNÉ** : l'objectif fut d'utiliser directement l'acronyme pour en faire l'identité visuelle principale. La lettre principale J est mise en valeur car elle symbolise à elle seule la Justice, les Juristes et les Justiciables. Aussi, l'étoile dorée en point d'honneur sur le J signifie l'attachement profond et historique que l'AJEFNÉ a pour la communauté acadienne depuis sa création.
- **Le logo du centre Accès justice** : l'objectif fut de créer un lien fort entre le logo principal et celui du centre. Pour cela, le même J est utilisé et mis en valeur dans le mot Justice. Aussi, la couleur dorée de l'étoile de l'Acadie est utilisée pour le mot ACCÈS symbolisant la priorisation pour les acadiens et les francophones issus de la communauté de langue officielle en situation minoritaire en Nouvelle-Écosse.
- **Le personnage du centre** : Moderne, dynamique et ancré dans le drapeau acadien, cette conception évoque un personnage levant la main. Elle symbolise une déclaration de soutien et/ou une réponse à un appel à l'aide, reflétant ainsi les valeurs de AJEFNÉ.

Les événements, les collaborations et les rencontres ont été nombreux pour l'équipe de l'AJEFNÉ et son centre Accès justice



## Visite ministérielle

Novembre 2023

De gauche à droite : Manon Landry, administratrice AJEFNÉ, Nawal Dahmane, directrice adjointe AJEFNÉ, l'Honorable Arif Virani, Ministre de la Justice et procureur général, Vincent Anama, directeur général AJEFNÉ et Micheline Gélinas, directrice générale de la FFANE

## Équipe AJEFNÉ

Novembre 2023

De gauche à droite : Nawal Dahmane, directrice adjointe AJEFNÉ, Vincent Anama, directeur général AJEFNÉ et Sapphire Baker, Avocate principale du centre Accès justice



## Réseau FAJEF

Novembre 2023

Rencontre de la FAJEF à Manitoba pour les directions générales des associations de juristes d'expression française des provinces et territoires du Canada



## Membres et équipe AJEFNÉ

Octobre 2023

De gauche à droite : Vincent Anama, directeur général, Manon Landry, secrétaire, Thomas Kayter, président, Solange Boudreau, trésorière, Andy Melvin, vice-président, Nawal Dahmane, directrice adjointe, John Nisbet, administrateur, Carmel Lavigne, membre et Réjean Aucoin, président sortant

## Équipes AJEFNÉ en visite au centre communautaire l'Étoile de l'Acadie à Sydney

Octobre 2023







## Équipe AJEFNÉ et AJEFA

Novembre 2023

## Formation professionnelle en droit de la famille en lien avec la diversité culturelle et religieuse

Novembre 2023



## Équipe AJEFNÉ

Novembre 2023

De gauche à droite : Sapphire Baker, Avocate principale de centre Accès justice et Nawal Dahmane, directrice adjointe AJEFNÉ



## Dans ma ville

Septembre 2023

Foire des services en français à Halifax  
Équipe AJEFNÉ de gauche à droite :  
Nawal Dahmane, Directrice adjointe,  
Zachary Turbide, Agent d'accueil et  
Vincent Anama, directeur général

## Foire des sociétés -Université Dalhousie

Septembre 2024

Vincent Anama accompagné de Alanah Ellsworth, fondatrice de la nouvelle Société Francophone Weldon de l'Université Dalhousie



## Atelier : les défis locatifs en Nouvelle-Écosse

Mars 2024

Atelier présenté par Maître Nicholas Leblanc

## Atelier théâtral Janvier 2024

Atelier théâtral sous la direction artistique de Zoë Comeau avec le Théâtre des assimilés, dans le cadre de la prévention des risques contre le harcèlement sexuel en milieu de travail







De gauche à droite : Maître Monica McQueen, l'Honorable Réjean Aucoin, sénateur indépendant, Nawal Dahmane, directrice adjointe AJEFNÉ

## Procès simulé à l'école Mosaïque Mai 2024



Les juristes du procès simulé et les élèves ayant participé à l'exercice de simulation

# Remerciements

À tous les collaborateurs employés de l'AJEFNÉ et du centre Accès justice

À tous les membres du conseil d'administration

Aux partenaires du réseaux acadien et francophone de la Nouvelle-Écosse

Au Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse et à l'Office des Affaires acadiennes et de la Francophonie de la Nouvelle-Écosse

À la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.

À tous pour votre soutien continu envers nos efforts pour l'amélioration de l'accessibilité des services juridiques en français en Nouvelle-Écosse.

---

L'AJEFNÉ tient à remercier sincèrement le Ministère de la Justice du Canada pour son appui financier important



Department of Justice  
Canada

Ministère de la Justice  
Canada

## Coordonnées

**AJEFNÉ**  
120B-1741, rue Brunswick Halifax  
(Nouvelle-Écosse) B3J 3X8  
Téléphone : 902-433-2085  
Sans frais : 1-844-250-8471  
[info@ajefne.ns.ca](mailto:info@ajefne.ns.ca)  
[www.ajefne.com](http://www.ajefne.com)